

Décision

Générale

colonial

Décision n° 317 concernant les Ministères.

n° 317

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdillahi Ahmed Mirey dit Gol est autorisé à exploiter une licence de 5e classe pour la vente de boissons hygiéniques non fermentées, dans son restaurant sis à Djibouti avenue Georges Clémenceau. Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions Directes sont chargés de l'exécution de la présente décision.